



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour plus de prévisibilité

Si la Fédération des Entreprises Romandes (FER) salue les mesures prises ce jour par le Conseil fédéral, elle appelle de ses vœux une vision à plus long terme afin d'offrir davantage de prévisibilité aux entreprises. Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire et de l'obligation des fermetures prononcées par les autorités jusqu'à fin février, le Conseil fédéral a décidé à juste titre de relever le montant de l'aide aux cas de rigueur de 2,5 milliards de francs. Il a aussi décidé d'assumer en 2021 les coûts de l'assurance-chômage dans le domaine de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de prolonger la durée de perception du chômage de trois mois.

«Les entreprises ont besoin de prévisibilité et de savoir où elles vont et ce qu'elles vont devoir faire. Elles ne peuvent pas continuer de naviguer à vue. Une vision à plus de sept jours est indispensable!» note Ivan Slatkine, président de la FER.

La FER prend acte avec satisfaction de l'augmentation du montant alloué aux cas de rigueur, comme souligné par son secrétaire général Blaise Matthey : «Beaucoup d'entreprises se trouvent actuellement en détresse et il faut absolument les soutenir financièrement pour éviter qu'elles ne ferment leurs portes définitivement. L'apport de 2,5 milliards de francs supplémentaires pour les cas de rigueur est une bonne nouvelle même si l'on attend encore des précisions sur la répartition de cette somme entre les cantons». La FER soutient également l'extension de trois mois des indemnités de chômage qui doit enrayer les effets de la crise sur les perspectives d'emploi, ainsi que la prise en charge par la Confédération des coûts liés aux RHT.

Sur le plan sanitaire, la FER salue les adaptations relatives aux règles de quarantaine avec la baisse de sa durée de dix à sept jours, moyennant l'approbation de l'autorité cantonale compétente et un test négatif réalisé après une semaine. Dans le même ordre d'idée, la FER soutient la non fermeture des frontières et le fait qu'aucune exigence n'est demandée, notamment en matière de tests, aux travailleurs frontaliers. Un test n'est pas nécessaire et praticable pour cette main-d'œuvre indispensable à la vie économique des cantons frontaliers.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch